



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

**Arrêté préfectoral n° 2023/DDT/SEPR-
autorisant l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du
bassin du Loing à effectuer des travaux de restauration de la continuité
écologique au droit du Domaine de Nonville sur la rivière du Lunain**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)**

Consultation du 1^{er} février 2023 au 22 février 2023 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la restauration de la continuité écologique au droit du Domaine de Nonville sur la rivière du Lunain projetée par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loing a été soumis à la consultation du public du 1^{er} février 2023 au 22 février 2023 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site des préfectures de Seine-et-Marne et de la Marne :

- <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques/DIG-Restauration-de-la-continuite-ecologique-au-droit-du-Domaine-de-Nonville-riviere-du-Lunain>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

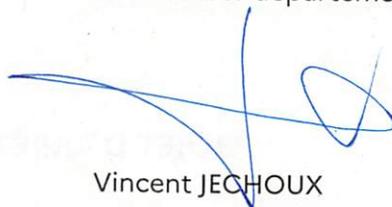
- ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le 26 FEV. 2023

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires



Vincent JECHOUX